

3 à 13  
ans

## INSCRIPTION VACANCES ETE 2026:

**JUILLET** (inscription ouverte jusqu'au mercredi 1er juillet)

**Du 06 juillet au 31 juillet à SAINT-GERAND-CROIXANVEC**

### Inscription de l'enfant

Je soussigné(e).....  
 inscris mon enfant..... Age :.....  
 à l'Accueil de Loisirs intercommunal de Gueltas, Saint Gérard-Croixanvec, Saint Gonnéry  
 (n° organisateur : 056ORG0088) le(s) jour(s) suivant(s) :  
 Merci de cocher les cases concernant vos réservations.

Dates	Garderie matin	Matin	Repas	Après-midi	Garderie soir
Lundi 06/07					
Mardi 07/07					
Mercredi 08/07					
Jeudi 09/07					
Vendredi 10/07			Pique-nique		
Lundi 13/07					
Mardi 14/07	FERIE				
Mercredi 15/07					
Jeudi 16/07					
Vendredi 17/07			Pique-nique		
Lundi 20/07					
Mardi 21/07 *					
Mercredi 22/07 *					
Jeudi 23/07					
Vendredi 24/07			Pique-nique		
Lundi 27/07					
Mardi 28/07					
Mercredi 29/07					
Jeudi 30/07					
Vendredi 31/07			Pique-nique		

**Journée sortie** Inscription à la journée obligatoire.

Les enfants inscrits à la semaine sont prioritaires pour les sorties, nombre de places limitées.

Je participe à la nuitée du mardi 21/07 (ouverte à tous):

Je participe à la nuitée du mercredi 22/07 (ouverte à tous):

**Le tarif nuitée comprend :** La journée (repas en plus) + la garderie du soir + le dîner + la soirée + la nuit + le petit déjeuner + la garderie du matin. Si votre/vos enfant(s) ne reste pas la journée suivante merci de les récupérer avant 9h

**ATTENTION : L'accueil de loisirs sera ouvert le lundi 13 juillet s'il y a un minimum de 12 enfants inscrits ce jour.**

Signature du responsable légal

Quotient Familial (CAF)	½ journée	journée	journée ou demi-journée sortie/	Journée + Soirée + Nuitée	Repas	Garderie 1€50 matin 1€50 soir
QF -750	4€50	8€80	10€70	14€70	3€20	1€50
QF 750/1050	5€00	9€80	12€20	16€20	3€20	1€50
QF 1050/1700	5€35	10€50	12€70	16€70	3€20	1€50
QF +1700	5€50	10€80	13€70	17€70	3€20	1€50

La facturation de l'accueil de loisirs se fait tous les mois. Vous recevrez un titre exécutoire du Trésor Public. Le règlement sera à envoyer directement au Trésor Public.

MICHEL Vanessa

Responsable de l'ALSH

06.73.50.81.74

alsh565920@saint-gerand-croixanvec.bzh